



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un février à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Montignac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montignac sous la présidence de M. Laurent MATHIEU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2020

PRESENTS: MATHIEU Laurent ; BAUDRY Josette ; BOSREDON Michel ; CARBONNIERE Jacques ; MARZIN Ludovic ; RAYNAL-GISSON Brigitte ; RODRIGUEZ Natalia ; LEVEBVRE Bernard ; THOUREL Franck ; BOUDY Gérard ; HIAUT Marie ; JEANNEL Lola ; MENUGE Céline ; SEGONDAT Pascal ; SEGUY Caroline; TASSAIN Christine ; TEILLAC Christian.

ABSENTS BERTIN Christine ; LAROCHE Anne-Laure ; REGNIER Bernard ; REY Daniel; SGRO BRICE ; TEBBOUCHE Philippe.

RAYNAL-GISSON Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Rapporteur : Monsieur le maire

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

202001001 à 202003003- Adoption du Compte administratif du C de Gestion et affectation des résultats budget de l'eau :

01- Compte administratif 2019 – budget annexe adduction eau potable

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procèdera au vote du compte administratif 2019 – budget annexe adduction eau potable qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	44 212,85 €	196 226,53 €	281 011,25 €	
RECETTES	170 765,37 €	259 416,46 €	487 410,00 €	
REPORT	275 974,64 €	- 351 599,09 €		
RESULTAT	402 527,16 €	- 288 409,16 €	206 398,75 €	320 516,75 €

02- Compte de gestion 2019 – budget annexe adduction eau potable

Le conseil municipal a procédé au vote du compte de gestion 2019 – budget annexe adduction eau potable.

03- Affectation du résultat 2019 – budget annexe adduction eau potable

Le résultat dégagé sur le budget annexe eau de la commune, à l'issue de la gestion 2019 s'élève **402 527,16 €**. En conséquence, il sera proposé d'affecter le résultat 2019 pour un montant de **82 010,41 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2020 et de reporter **320 516,75 €** en report à nouveau créditeur sur la ligne 002 du budget primitif 2019.

202001004 à 202003006- Adoption du Compte administratif du C de Gestion et affectation des résultats budget de l'assainissement :

04- Compte administratif 2019 – budget annexe assainissement

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procédera au vote du compte administratif 2019 – budget annexe assainissement qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	77 806,66 €	810 948,96 €	851 588,88 €	
RECETTES	205 675,60 €	1 534 875,31 €	0,00 €	
REPORT	12 814,84 €	- 42 271,36 €		
RESULTAT	140 683,78 €	681 654,99 €	- 851 588,88 €	- 29 250,11 €

05- Compte de gestion 2018– budget annexe assainissement

Le conseil municipal a procédé au vote du compte de gestion 2019 – budget annexe assainissement.

06- Affectation du résultat 2019 – budget annexe assainissement

Le résultat dégagé sur le budget annexe assainissement de la commune, à l'issue de la gestion 2019 s'élève **140 683,78 €**. En conséquence, il sera proposé d'affecter le résultat 2018 pour un montant de **140 683,78 €** à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2018 et de reporter **0,00 €** en report à nouveau créditeur sur la ligne 002 du budget primitif 2020.

202001007 et 202003008- Adoption du Compte administratif du C de Gestion du budget réseau de chaleur.

07- Compte administratif 2019 – budget annexe réseau de chaleur

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procédera au vote du compte administratif 2019 – budget annexe réseau de chaleur qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	107 571,32 €	39 550,85 €		
RECETTES	143 317,38 €	36 169,79 €		
REPORT	-27 793,95 €	16 521,36 €		
RESULTAT	7 952,11 €	13 140,30 €		21 092,41 €

08- Compte de gestion 2019 – budget annexe réseau de chaleur

Le conseil municipal a procédé au vote du compte de gestion 2019 – budget annexe réseau de chaleur.
202001009 et 202010010- Adoption du Compte administratif du C de Gestion du budget Cinéma

09- Compte administratif 2019 – budget annexe cinéma

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procédera au vote du compte administratif 2019 – budget annexe cinéma qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	183 150,40 €	18 899,32 €	3 101,70 €	
RECETTES	188 815,61 €	22 482,85 €		
REPORT	8 691,50 €	47 600,74 €		
RESULTAT	14 356,71 €	51 184,27 €	- 3 101,70 €	62 439,28 €

10- Compte de gestion 2019– budget annexe cinéma

Le conseil municipal a procédé au vote du compte de gestion 2019 – budget cinéma.

202011011 à 202013013- Adoption du Compte administratif du C de Gestion et affectation des résultats budget principal

11- Compte administratif 2019 – budget principal

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procédera au vote du compte administratif 2019– budget principal qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Réalisé	Réalisé	Restes à réaliser	
DEPENSES	3 719 613,73 €	1 168 498,68 €	199 476,89 €	
RECETTES	4 268 481,92 €	1 442 108,55 €	221 419,19 €	
REPORT	85 739,72 €	- 564 826,31 €		
RESULTAT	634 607,91 €	- 291 216,44 €	21 942,30 €	365 333,77 €

12- Compte de gestion 2019 – budget principal

Le conseil municipal a procédé au vote du compte de gestion 2019 – budget principal.

13- Affectation du résultat 2019 – budget principal

Le résultat dégagé sur le budget principal de la commune, à l'issue de la gestion 2019 s'élève 634 607,91 €. En conséquence, il sera proposé d'affecter le résultat 2019 pour un montant de 269 274,14 € à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2020 et de reporter 365 333,77 € en report à nouveau créditeur sur la ligne 002 du budget primitif 2020.

202014014 Adoption du rapport de la CLECT

Le conseil municipal a adopté le rapport de la CLETC.

Le régime de la fiscalité professionnelle unique implique que la communauté de communes perçoit l'intégralité de cette fiscalité. Il prévoit également que ce produit fiscal économique est reversé à chaque commune membre sous la forme d'une attribution de compensation. Pour mémoire, le total des recettes transférées en 2016 s'élevait à 505 258 € pour la commune de Montignac.

Cette attribution est réduite des charges transférées afin que l'intercommunalité puisse en assurer le financement. Les calculs de transferts de charges interviennent à chaque transfert de compétences et sont figés dans le temps. La CLETC s'est réunie le 29 janvier 2020 dernier afin de déterminer l'évaluation des impacts suivants :

- Le transfert de la compétence DFCI (Défense des forêts contre les incendies et desserte forestière). SANS INCIDENCE POUR LA COMMUNE. COUT PRIS EN CHARGE PAR LA CCVH
- Le transfert de la compétence Action Sociale. Suite à la dissolution des SIAS de Montignac et du Bugue et de la création d'un CIAS unique à l'échelle intercommunautaire. Total de 242 553 € ; soit 15.05 €/habitant. Pour la commune de Montignac, le coût s'élève à 34 272 € (12 € X 2856 habitants).L'attribution de compensation de 2019 se montait à 492 399 €, elle sera réduite de 34 272 € en 2020 et s'élèvera à 458 127 €.

202015015 Garantie d'emprunt ALM

Le CM a accordé une garantie d'emprunt à l'association A.L.M. à hauteur de 50 % du capital emprunté (55 600 €) cet emprunt est destiné à financer l'acquisition de gradins

202016016 Bilan des cessions-acquisitions

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public prévoit la présentation d'un rapport sur la politique foncière communale et l'établissement d'un bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières annexées au compte administratif.

Neuf acquisitions et onze cessions ont été formalisées sur l'année 2019.

202017017 Sollicitation subvention CNDS

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la piscine, le conseil municipal de s'est prononcé sur une demande de subvention auprès du CNDS pour un montant de 202 850,00 € ; soit 16 % du montant HT du projet.

202018018 Création-suppression de poste

Le conseil municipal a voté la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à partir du 12 mars 2020 et la suppression d'un poste d'adjoint administratif

202019019 à 202031031 Conventions de servitudes

La desserte en assainissement collectif d'habitations ou la rénovation de conduite en eau potable nécessitent le passage de canalisations en terrain privé qui font l'objet de conventions. Le conseil municipal a accepté le principe de ces conventions. Le conseil s'est également prononcé favorablement sur le passage de réseaux électriques sur le terrain communal (poste de refoulement).

202032032 soutien au projet skate parc

Dans le cadre des budgets participatifs, le Conseil départemental de la Dordogne a retenu le projet intitulé « *Un skate Pack pour Montignac* » plébiscité par une consultation populaire. Le conseil municipal a affirmé son entier soutien à ce projet. La commune s'engage à mettre à disposition de ce projet le terrain nécessaire.

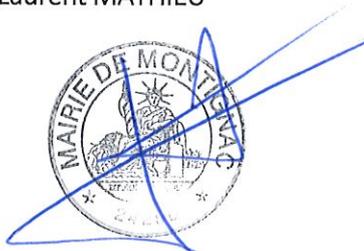
202033033 Gratification Stagiaire

Le Conseil Municipal a voté le principe d'une rétribution pour un stage de mise en situation professionnelle de 8 semaines au service accueil. Il est précisé que cette gratification ne peut pas excéder 12.5 % du plafond de la sécurité sociale (décret du 21 juillet 2009 et circulaire du 4 novembre 2009) et qu'à ce titre s'applique une franchise de cotisation et de contribution sociales de la part de l'organisme d'accueil.

Bilan d'activité

Présentation du bilan des services techniques pour l'année 2019 (pas de vote)

LE MAIRE
Laurent MATHIEU



Date d'affichage : 27 février 2020

Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la Commune, en mairie de Montignac.